



RAJOUT D'OPTION(S) - MYPASS

Date : Effectué par :			
L'usager			
Nom:Prénom :			
Adresse:			
Code postal :Ville :Ville :			
La piscine			
SARL LUDIBULLE 76 - Rue de l'Ancienne Foire – 76370 PETIT-CAUX			
Option à rajouter			
Option a rajouter			
MYPASS	Résidents CCAC € TTC par mois	Extérieurs € TTC par mois	
Piscine illimitée – Par mois	□ 24.20€	□ 28.70€	
*Pas de limite d'âge Activités illimitées (aquatiques et fitness) –			
Par mois	□ 33.00€	□ 34.50€	
*Interdit aux moins de 18 ans			
Cardio illimité – Par mois	□ 22.00€	□ 28.70€	
*Interdit aux moins de 18 ans OPTION : Bien-être humide – Par mois			
*Interdit aux moins de 18 ans	□ 18.70€	□ 21.80€	
Total à régler le jour de l'adhésion (MYPASS ajouté(s))∶ € TTC en			
Pièces à founir et consentement			
□ RIB papier (pas d'envoi par mail)			
□ Document complété, paraphé et signé en deux exemplaires			
☐ Je certifie l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus et avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur et les conditions générales et particulières de vente			
Fait à :			

Signature





Conditions particulières de vente

1 Objet du contrat :

Le présent contrat a pour objet de régir les droits et obligations respectives des parties dans le cadre de l'accès à l'établissement. En souscrivant à cet abonnement, l'abonné déclare accepter pleinement et sans réserve les clauses du présent contrat.

2 Date d'effet et durée du contrat :

<u>2a- Prise d'effet du contrat</u> L'abonnement prend effet à compter de l'inscription et du paiement de la première échéance à l'accueil.

L'abonnement est conclu pour une durée minimale de 2 mois lors de la première souscription puis renouvelable tous les mois par tacite reconduction.

A l'issue des deux premiers mois d'abonnements, l'abonné aura la faculté de mettre fin à la tacite reconduction de son abonnement mensuel moyennant un préavis de 30 jours fin de mois transmis avant le dernier jour de chaque mois, envoyé par lettre ou mail à l'adresse de l'établissement.

L'abonnement aura donc une durée minimale de 3 mois (2 mois d'engagement + 1 mois de préavis)

2b- Support matériel du contrat d'abonnementL'abonnement est matérialisé par un bracelet. Ce bracelet est incessible, intransmissible et strictement personnelle. La délivrance du bracelet est soumise au versement d'une caution de 5.50€ pour

les résident et 5.75€ pour les extérieur.
En cas de perte ou de vol du titre d'accès, l'attribution d'un nouveau bracelet se fera contre paiement d'un montant de 5.50€ pour les résident et 5.75€ pour les extérieur.

3 Conditions de paiement et prélèvement « SEPA » 3a- Paiement

Le paiement de l'abonnement se fera par prélèvement le 7 de chaque mois (cf contrat d'abonnement).

Le premier mois, est payé lors de la souscription par chèque, chèque vacances, carte bancaire ou espèces. Les autres règlements interviendront par prélèvement SEPA. Pour la mise en place du « prélèvement SEPA », l'abonné joint au présent contrat un RIB. Celui-ci sera conservé par l'établissement.

En cas de rejet du prélèvement, les frais seront à la charge de l'abonné défaillant et le titre d'accès sera bloquée jusqu'à la régularisation des sommes dues. Tout incident de paiement sera soumis à des frais de rejet de 19.80€ pour les résident et 20.70€ pour les extérieurs par mensualité rejetée à régler avant tout redémarrage de l'activité ainsi que le prix du ou des mois non réglés de l'abonnement.

Toute interruption du règlement du prix de l'abonnement non justifiée par l'un des motifs évoqués au présent contrat autorisera l'établissement à entamer toute procédure de recouvrement.

3b- Evolution tarifaire

Les tarifs sont susceptibles d'être indexés une fois par an.

4 Modulation de son abonnement

A l'issue des deux premiers mois, l'abonné aura la possibilité de moduler son abonnement (ajout ou remplacement d'un article par un autre compris à son abonnement) en se présentant à l'accueil de la Piscine.

Pour cela il faudra:

Pour un AJOUT de MyPASS:

Régler le premier mois à l'accueil au comptant puis les mois suivants par prélèvements en tacite reconduction.

Pour une MODIFICATION de MYPASS:

Faire une demande écrite de résiliation du premier abonnement puis souscrire le nouveau en réglant le premier mois à l'accueil au comptant puis les mois suivant par prélèvements en tacite reconduction.

Pour une prise d'effet dès le mois suivant, la demande doit être faite avant le 28.

Pas de frais de dossier lors d'une modulation.

5 Résiliation

5a Résiliation - sanction par l'établissement :

Le contrat sera résilié de plein droit, au seul gré de l'établissement, immédiatement après constatation de l'un des manquements mentionnés ci-dessous, sans que cette liste soit exhaustive :

- En cas de non-paiement total ou partiel de l'une des échéances contractuelles;
- Au cas où un abonné:
 - Prêterait pour utilisation son bracelet à toute autre personne;

- Aurait des propos agressifs, insultants envers les clients ou le personnel de l'établissement, ou un comportement de nature à troubler ou à gêner la tranquillité des autres
- Se livrerait à des actes de vols ou de détériorations intentionnels;
- Aurait une tenue indécente ou inadéquate à l'activité pratiquée :
- En cas de manquement au règlement de service ou à l'ordre public en général.

L'abonné en infraction se verra interdire l'accès aux installations et devra remettre son bracelet à la direction de l'établissement, qui conservera l'intégralité des sommes déjà versées ; la totalité des sommes dues pour la période en cours sera due par l'abonné(e) défaillant(e), sans préjudice de tous dommages et intérêts de l'établissement.

5b Résiliation par l'abonné:

A l'issue des deux premiers mois d'abonnement, l'abonné aura la faculté de mettre fin à la tacite reconduction de son abonnement mensuel moyennant un préavis de 30 jours fin de mois transmis avant la fin de chaque mois précédent la fin du droit d'usage, envoyé par lettre ou mail à l'adresse de l'établissement. La fin de l'abonnement prendra effet à la fin du mois suivant la demande. Le prélèvement également.

L'établissement n'autorise pas le rattrapage des séances non consommées, ni le remboursement.

En cas de réabonnement à la suite de cette résiliation, de nouveaux droits d'adhésion seront dus (frais de dossier).

6 Sécurité et aptitude physique :

Lors de la souscription à un abonnement ou de l'acquisition d'un titre d'entrée, le client déclare avoir fait contrôler par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive. A défaut, la Direction de l'établissement sera dégagée de toute responsabilité pour tout préjudice résultant d'une incompatibilité antérieure à la souscription du contrat.

L'abonné s'engage par ailleurs à prendre toutes précautions nécessaires pour sa santé, sa sécurité et son hygiène, et à respecter les consignes de l'établissement.

L'établissement est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées aux règlements intérieurs des différents espaces ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

Les vestiaires de l'établissement ne font pas l'objet de surveillance. L'abonné ne peut y laisser ses affaires personnelles en dehors des casiers prévus à cet effet.

L'établissement ne sera pas responsable en cas de vol.

8 Remboursement

La non-utilisation du présent abonnement n'ouvre pas droit à remboursement. En cas d'impossibilité pour l'usager d'utiliser son abonnement (raisons médicales ou autres) celui-ci est inviter à résilier son abonnement. De la même façon, la suspension du présent contrat pendant une période donnée n'est pas possible.

Seules les demandes de remboursement pour un problème émanent de l'établissement pourront être demandées dans les 3 mois suivant, par mail à remboursement@ludibulle.fr

- 9 Rejet de prélèvement En cas de rejet de prélèvement : Le titre d'accès sera bloqué
 - Il faudra se présenter à 19.80€ pour les résident et 20.70€ pour les extérieurs de frais de rejet par mensualité rejetée

10 Cas particuliers
La réservation des cours est limitée à 3 créneaux. Dès la première réservation consommée il est possible de réserver un autre créneau. Sur internet, 1 mois est ouvert à la réservation. A l'accueil, également 1 mois pour les usagers ne possédant pas de compte internet.

En cas d'impossibilité d'honorer sa réservation, il est impératif d'annuler sa réservation, sous peine de blocage de son titre d'accès.





RAJOUT D'OPTION(S) - MYPASS

Date : Effectué par :		
L'usager		
Nom: Prénom :		
Adresse :		
Code postal :Ville :		
La piscine		
SARL LUDIBULLE 76 - Rue de l'Ancienne Foire –	76370 PETIT-CAUX	
Option à rajouter		
MYPASS	Résidents CCAC	Extérieurs €
WITPASS	€ TTC par mois	TTC par mois
Piscine illimitée – Par mois	□ 24.20€	□ 28.70€
*Pas de limite d'âge	□ Z4.20€	
Activités illimitées (aquatiques et fitness) –	□ 22.00€	□ 24.50€
Par mois	□ 33.00€	□ 34.50€
*Interdit aux moins de 18 ans Cardio illimité – Par mois		
*Interdit aux moins de 18 ans	□ 22.00€	□ 28.70€
OPTION : Bien-être humide – Par mois		
*Interdit aux moins de 18 ans	□ 18.70€	□ 21.80€
Total à régler le jour de l'adhésion (MYPASS ajo	outé(s)): € TT0	C en
Pièces à founir et consentement		
□ RIB papier (pas d'envoi par mail)		
□ Document complété, paraphé et signé en deux e	exemplaires	
☐ Je certifie l'exactitude des renseignements do règlement intérieur et les conditions générales et pa		oris connaissance et accepter le
Fait à:	Date :	
Signature		
- · J · · - · · · · · · · · · · · · · · · · 		